

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 26 JANVIER 2023.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :
20 JANVIER 2023

Présents : Véronique BARRAQUÉ ONNO (mairie), Romuald FAVREAU, Ketty ARICIQUE-DULAC, Carole RAKOTOARISOA, Marc BEUGNIES, Yacine AINAOUI, Jérôme FOUILLOY, Claudine PEYRE, Robert GRUMDEY. Laurent MALARD, Cédric LE NEVANEN, Martine DESPAX, Yves DULAC, Sandy FARDEL, Alain LAFOURCADE, Christelle ANTOLINOS, Hubert CORBEL, Nadine HURY, Emmanuelle DELMAS, Béatrice ESCLARMONDE.

Absents :

Excusés : Madame LESCAT / Madame BONHOMME / M. PLANAGUMA / Madame POUZERGUES / M. CAMPISTRON / M. LAGARDERE / Madame MAROUBY.

Procurations :

Ghislaine LESCAT donne procuration à Claudine PEYRE.
Martine BONHOMME donne procuration à Martine DESPAX.
Laurent PLANAGUMA donne procuration à Cédric LE NEVANEN.
Alexia POUZERGUES donne procuration à Carole RAKOTOARISOA.
Gérard CAMPISTRON donne procuration à Hubert CORBEL.
Gilles LAGARDERE donne procuration à Nadine HURY.
Hélène MAROUBY donne procuration à Béatrice ESCLARMONDE.

Secrétaire de Séance : M. Yacine AINAOUI

Quorum : 20

Ordre du jour :

- 01-01-2023 – Finances : Demande de subvention pour l'acquisition d'un camion polybenne ;
- 02-01-2023 – Finances : Attribution d'une subvention au foyer rural de Mondonville ;
- 03-01-2023 – Finances : Attribution d'une subvention au collège Léon Blum ;
- 04-01-2023 – Ressources humaines : Suppression d'emplois suite aux avancements de grade et actualisation du tableau des effectifs ;
- 05-01-2023 – Ressources humaines : Délibération de principe autorisant le recrutement par contrat pour le remplacement d'agents publics momentanément indisponible ;

- 06-01-2023 – Marchés publics : Validation du choix de l'entreprise pour le marché de gestion et organisation des accueils périscolaires et extrascolaires enfance et jeunesse et activités éducatives ;
- 07-01-2023 – SDEHG : Mise en lumière du poste de police municipale ;
- 08-01-2023 – PLUiH : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- 09-01-2023 – Urbanisme : Avis relatif au projet de 1ère modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole ;
- 10-01-2023 – Intercommunalité : Attribution de compensation suite à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) ;

LA SÉANCE EST OUVERTE À 18 HEURES 41.

Madame la Maire ouvre la séance du 26 janvier 2023 Elle salue l'ensemble des élus et indique qu'il va être procédé à l'appel.

Monsieur Yacine AINAOUI procède à l'appel.

Madame la Maire précise qu'avant de commencer le Conseil Municipal, elle va dire ce qu'elle dit toujours, de ne pas oublier, pour la retranscription de donner son nom avant de parler et de bien parler dans le micro. Elle ajoute qu'ils vont attendre quelques minutes que Madame RAKOTOARISOA arrive.

Elle présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des élus et fait remarquer qu'il s'agit du premier Conseil de l'année 2023. Elle ajoute que les membres du Conseil Municipal sont heureux de retrouver Alain LAFOURCADE qui a été absent pour des raisons médicales. Elle veut aussi souhaiter beaucoup de courage à Gilles LAGARDERE qui a quelques petits soucis de santé et lui souhaiter un prompt rétablissement. Elle réitère ses vœux pour l'année 2023 aux élus, ainsi qu'à leur famille. À l'heure des vœux, elle ajoute que la France traverse différentes crises, sanitaires, économiques, climatiques, une guerre en Europe. Elle poursuit en disant que ce moment nécessite pour chaque élu une responsabilité supplémentaire et une forte volonté de rassembler et d'agir. Les élus ne sont pas sans savoir que ce sont dans ces contextes de crise, les partis extrémistes font leur lit. Elle ne rappellera pas les scores du parti d'extrême droite aux dernières élections à Mondonville. Elle fait simplement part de son inquiétude pour la santé de la démocratie et elle sait que comme elle, tous les élus sont attachés aux valeurs de celle-ci. Rassembler, c'est éviter la division, l'affrontement politicien. Il faut se concentrer uniquement sur les solutions à apporter aux Mondonvilloises et aux Mondonvillois, dans ces temps difficiles. En 2022, groupes majoritaires et minoritaires ont su collaborer pour porter ensemble des projets. Permettre à tous et à toutes de retrouver de la confiance et de l'espoir et aussi, éviter la tentation si facile de s'éloigner des difficultés.

Il faut agir ensemble, avec une bonne connaissance de la réalité et des besoins des Mondonvilloises et des Mondonvillois. Elle sait bien qu'il y aura des divergences et c'est normal, mais par contre, elle fait le vœu, en espérant que ce ne soit pas un vœu pieux, que toutes et tous vont travailler dans l'intérêt collectif des Mondonvilloises et des Mondonvillois en 2023.

Elle demande si quelqu'un veut prendre la parole avant de commencer le Conseil.

Personne n'intervenant, elle ouvre le Conseil Municipal.

Elle demande s'il y a des remarques ou des questions.

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de voter le compte rendu du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2022. Elle demande s'il appelle des remarques ou des questions.

Elle donne la parole à Madame ESCLARMONDE.

Madame Béatrice ESCLARMONDE souhaiterait une explication et des précisions sur le complément de commande concernant les déchets alimentaires des cantines et elle voudrait savoir, concrètement, sur le terrain, comment vont être collectés ces déchets, parce que juste l'adhésion a été discutée, mais pas le mode de fonctionnement. Étant donné que ce sont des déchets putrescibles quotidiens, elle voudrait savoir comment ça va concrètement se passer dans ce transport des déchets.

Madame la Maire répond que là, c'était simplement...

Madame Béatrice ESCLARMONDE dit l'adhésion...

Madame la Maire explique que c'est l'approbation du procès-verbal.

Madame Béatrice ESCLARMONDE ajoute que c'est l'adhésion en fait.

Madame la Maire répond par la négative et demande à l'ensemble des élus s'ils approuvent le procès-verbal.

Madame Béatrice ESCLARMONDE répond par l'affirmative.

Madame la Maire poursuit en expliquant qu'il s'agit de savoir si ce qui a été dit en Conseil Municipal et qui est inscrit dans le procès-verbal retranscrit bien ce qui est écrit. Elle propose à Madame ESCLARMONDE d'en parler en questions diverses, à la fin.

Madame Béatrice ESCLARMONDE approuve.

En l'absence d'autres remarques et de questions, elle propose de procéder au vote en demandant qui est contre et qui s'abstient.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION POLYBENNE

Délibération n° 01-01-2023

Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal de passer à la deuxième délibération qui est la demande de subvention pour l'acquisition d'un camion polybenne. Elle explique que le précédent camion polybenne était hors service et vu sa vétusté et son âge, il n'était pas intéressant de le réparer. Il est donc proposé à l'assemblée de demander une subvention pour aider à l'acquisition. Le plan de financement a été joint au présent ordre du jour : Pour le département 15 897 €, ce qui laisserait pour la part communale 37 093 €.

Cette délibération est donc pour solliciter une aide financière auprès du département. Elle s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions. Faute d'en avoir, elle procède au vote en demandant qui s'abstient et qui est contre.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la demande de subvention pour l'acquisition d'un camion polybenne.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU FOYER RURAL DE MONDONVILLE

Délibération n° 02-01-2023

Madame la Maire laisse la parole à Marc BEUGNIES pour l'attribution d'une subvention au Foyer rural de Mondonville.

Monsieur Marc BEUGNIES – Adjoint à la culture, jeunesse, patrimoine, explique qu'il s'agit d'un ouvrage qui a été réalisé par la session histoire et patrimoine du Foyer rural, qui s'appelle « MONDONVILLE, PLUS DE 20 SIÈCLES D'HISTOIRE », un livre qui est en chantier depuis quelques années déjà. Et le Foyer rural a sollicité la Ville de Mondonville pour l'aider à produire cet ouvrage. Il a été décidé de prendre en compte les frais d'imprimerie qui s'élèvent à 2 532 et de leur attribuer 30 %.

Il s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions. Faute d'en avoir, Madame la Maire procède au vote en demandant qui s'abstient et qui est contre.

Où l'exposé de Monsieur Marc BEUGNIES et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
approuve l'attribution d'une subvention au Foyer rural de Mondonville.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLÈGE LÉON BLUM

Délibération n° 03-01-2023

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la troisième délibération, c'est l'attribution d'une subvention au Collège Léon Blum. Là également, elle va laisser la parole à Monsieur Marc BEUGNIES.

Monsieur Marc BEUGNIES expose que le Collège Léon Blum a sollicité les membres du Conseil Municipal pour une subvention auprès de 2 classes de 3^{ème}, pour un voyage mémoriel à Verdun avec la visite des champs de bataille de la Première Guerre mondiale, du camp de concentration de Natzweiler-Struthof en Alsace, parce qu'ils iront aussi à Strasbourg visiter les institutions européennes. Il a été jugé que ce projet pédagogique de voyage allait bien dans le sens de l'éducation à la citoyenneté et à l'histoire de notre pays. Il y a 11 élèves mondonvillois qui sont concernés. En commission, cette subvention a été approuvée et il a été décidé de donner 50 € par Mondonvillois. Il y en a 11, ce qui fait 550 €.

Il s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions. Faute d'en avoir, Madame la Maire procède au vote en demandant qui s'abstient et qui est contre.

Où l'exposé de Monsieur Marc BEUGNIES et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
approuve l'attribution d'une subvention au Collège Léon Blum.

Approuvé à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES : SUPPRESSION D'EMPLOIS SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° 04-01-2023

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que la quatrième délibération concerne la suppression d'emplois suite aux avancements de grade et actualisation du tableau des effectifs. Elle indique que suite aux différents avancements de grade, il s'agit à présent de mettre le tableau d'avancement à niveau. Il a été adressé aux Élus.

Elle s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions particulières. Faute d'en avoir, Madame la Maire procède au vote.

Madame Nadine HURY voudrait savoir comment il est possible de voir les postes qui ont été supprimés et ceux qui ont été recréés.

Madame la Maire indique qu'il faudrait refaire le travail avec le précédent Conseil Municipal. Elle explique que dans les emplois supprimés, il y a :

- 3 emplois d'adjoint administratif principal – 2^{ème} classe.
- 3 emplois d'adjoint technique principal – 2^{ème} classe.
- 4 emplois d'adjoint technique.
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine – 2^{ème} classe.
- 1 emploi d'agent de maîtrise.
- 5 emplois d'ATSEM principale – 2^{ème} classe.
- 1 emploi de gardien brigadier.

Donc cela représente 18 personnes qui ont été promues.

Madame Nadine HURY explique que sa question était de se faire confirmer que si des agents 2^{ème} classe ont été promus, cela signifie qu'ils sont passés 1^{ère} classe. Donc il doit y avoir dans le tableau 3 personnes supplémentaires en 1^{ère} classe.

Madame la Maire demande quelles personnes sont concernées.

Madame Nadine HURY donne l'exemple des adjoints par exemple du patrimoine, ou... que tous les emplois « Principal 2^{ème} classe », s'ils ont été promus, cela veut dire qu'ils sont passés 1^{ère} classe.

Madame la Maire dit qu'elle n'a pas le schéma en tête, mais se le confirme après interrogation.

Elle s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions. Faute d'en avoir, Madame la Maire procède au vote en demandant qui s'abstient et qui est contre.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la suppression d'emplois, suite aux avancements de grade et actualisation du tableau des effectifs.

Approuvé à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES : DÉLIBÉRATION DE PRINCIPLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT PAR CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT D'AGENTS PUBLICS MOMENTANÉMENT INDISPONIBLES

Délibération n° 05-01-2023

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que la cinquième décision est une délibération de principe qui autorise le recrutement par contrat pour le remplacement d'agents publics momentanément indisponibles.

C'est une délibération qui n'existait pas, mais qui permet un peu de clarifier les choses et surtout de se mettre en conformité, pour tous les agents contractuels qui peuvent être recrutés pour des congés maladie, des remplacements de plus ou moins longue durée. Donc cette délibération était nécessaire pour obtenir l'autorisation de recruter des agents contractuels.

Elle s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions.

Monsieur Hubert CORBEL demande comment cela se passait avant qu'il y ait cette délibération.

Madame la Maire répond qu'il y avait des agents contractuels qui étaient recrutés quand il y avait des remplacements de longue durée. Mais pour se mettre en conformité avec la loi, il faut passer cette délibération qui n'existait pas.

Monsieur Hubert CORBEL approuve.

Madame la Maire s'enquiert d'éventuelles autres remarques ou questions. Faute d'en avoir, elle procède au vote en demandant qui s'abstient et qui est contre.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la une délibération de principe qui autorise le recrutement par contrat pour le remplacement d'agents publics momentanément indisponibles.

Approuvé à l'unanimité

MARCHÉS PUBLICS : VALIDATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE MARCHÉ DE GESTION ET ORGANISATION DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES ENFANCE ET JEUNESSE ET ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

Délibération n° 06-01-2023

Madame la Maire indique que la sixième décision concerne la validation du choix de l'Entreprise pour le marché de gestion et organisation des accueils périscolaires et extrascolaires, enfance et jeunesse et activités éducatives. Elle laisse la parole à Carole RAKOTOARISOA.

Madame Carole RAKOTOARISOA salue l'assemblée. Elle explique que tout ce qui est activités périscolaires et extrascolaires proposées par la commune est en gestion concédée, c'est-à-dire gérée par un prestataire et le contrat arrivant à échéance, il a été mis en place un avis d'appel public à la concurrence publié le 17 octobre 2022 et pour une durée de 1 mois. Cet avis d'appel comportait les missions suivantes :

- L'accueil de loisirs associé à l'école.
- L'accueil de loisirs sans hébergement, les mercredis et les vacances scolaires.
- Le Centre d'Action Jeunesse.
- Le Conseil Municipal des Enfants et Conseil Municipal des Jeunes.

Suite à la commission d'appel d'offres qui a eu lieu le 28 novembre 2022, il est proposé d'attribuer ce marché à l'Entreprise « Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud », qui est déjà le prestataire actuel de la Ville.

Elle s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de valider le choix de l'entreprise retenue et également de l'autoriser à réaliser toutes les démarches associées à cette validation.

Faute d'en avoir, Madame la Maire procède au vote en demandant qui s'abstient et qui est contre.

Oui l'exposé de Madame Carole RAKOTOARISOA et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la validation du choix de l'entreprise pour le marché de gestion et organisation des accueils périscolaires et extrascolaires enfance et jeunesse et activités éducatives et autorise

Approuvé à l'unanimité

SDEHG : MISE EN LUMIÈRE DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

Délibération n° 07-01-2023

Madame la Maire indique que la septième décision concerne la mise en lumière du poste de police municipale. Les travaux de création d'un nouveau local « Police municipale » ont été commencés et il s'agit donc de mettre une lanterne pour signaler ce local.

Elle demande donc aux élus de délibérer pour pouvoir emprunter auprès du SDEHG pour 6 919 €. La part de la commune est de 3 070 € et pour cela un emprunt de 12 ans va être réalisé, à un taux annuel de 2,5 %, ce qui ferait des annuités de 298 €. Elle dit à l'assemblée de ne pas hésiter à lui poser des questions, car sa présentation a été un peu hachée. Mais dans l'écrit de la délibération, c'est assez clair.

Elle s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions.

Madame Béatrice ESCLARMONDE voulait savoir si ce montant qui apparaît aujourd'hui pour le projet « Police municipale » a été budgétisé dans les 26,40 % qui sont le restant à charge de la commune, pour le projet. A-t-il été déjà budgétisé ?

Madame le Maire répond que ce n'était pas au budget 2022. Ce sera au budget 2023.

Madame Béatrice ESCLARMONDE approuve.

Madame la Maire procède au vote en demandant qui s'abstient et qui est contre.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la suppression d'emplois, suite aux avancements de grade et actualisation du tableau des effectifs.

Approuvé à l'unanimité

PLUIH : ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H) DE TOULOUSE MÉTROPOLE : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Délibération n° 08-01-2023

Madame le Maire indique que la huitième décision concerne l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, autrement dit PADD. Elle laisse la parole à Monsieur FAVREAU.

Monsieur Romuald FAVREAU explique qu'il va proposer aux élus un diaporama un peu plus digeste que la version officielle de 70 pages. Ce PADD est un préalable au futur PLUi-H qui va voir le jour peut-être en 2025 qui est la date théorique. Ce PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, finalement est tout à fait adapté à la politique d'aménagement du territoire que la commune souhaite développer sur la commune. Il demande de faire dérouler les slides et en commente une en évoquant 3 axes principaux :

- Préserver et valoriser les ressources du territoire.
- Offrir un cadre de vie désirable dans une Métropole à de courtes distances.
- Préparer la Métropole de demain, innovante, attractive, solidaire.

Sans surprise, il est constaté que la commune de Mondonville est entourée d'un bout de la forêt de Bouconne et située en pleine coulée verte. C'est un territoire qui est en bonne

partie recouvert de terres agricoles. Ce PADD amène quand même, assez lourdement, le fait que toutes ces terres naturelles doivent le rester.

Les graphiques ont déjà été transférés aux élus dans un mail précédent.

Il est évoqué l'aménagement, l'accueil de population. Plusieurs scénarios ont été étudiés, en lien avec l'INSEE.

Le scénario retenu est un accueil de 9 000 habitants par an au niveau de la Métropole, qui représente également à un nombre d'emplois et donc une économie à créer, une économie attenante. Ça correspond également à un nombre de logements. Donc 9 000 personnes par an égalent 7 200 logements par an, 5 100 emplois par an. Voilà ce à quoi la métropole doit s'attendre, à titre d'information.

Là, il est évoqué la tranche 2025 – 2035. Pour bien comprendre, des décisions impactantes sont en train d'être prises, jusqu'en 2035. Il faut savoir, à titre de comparaison, que ces chiffres-là sont inférieurs à la population que la métropole devait accueillir sur la décennie précédente, dans laquelle on se trouve.

Sur cette slide, Mondonville est bien localisé. La coulée verte et la Forêt de Bouconne sont clairement visibles dans les flux tracés. Ce mouvement consistant finalement à développer les villes sur elles-mêmes est déjà en marche. Si Mondonville doit accueillir des habitants, et qu'en même temps il n'est plus possible de consommer de terres naturelles, il faut quand même bien les accueillir. Cela passe donc par une reconstruction de la ville sur elle-même.

Monsieur Romuald FAVREAU précise qu'il a fait court. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas vraiment de débat à Mondonville. Ce qui est en train de se décider correspond juste parfaitement à ce qu'il a été projeté de faire. Il dit que dans d'autres communes, certains maires ne le voient pas d'un œil aussi amusé. Des débats ont eu lieu au niveau de la métropole. Certains ont essayé de pousser le modèle un peu plus loin, pour continuer à construire. Il reste des maires bâtisseurs sur la métropole. En tout cas, concernant Mondonville, ça va dans le bon sens.

Monsieur Romuald FAVREAU s'enquiert d'éventuelles autres remarques ou questions.

Monsieur Hubert CORBEL constate qu'une densification sur les villes existantes va avoir lieu et que les infrastructures existantes seront mises à profit. Il pense à toutes les voies dédiées comme le métro ou tout ce qui est lié aux trams ou aux bus. Cela signifie que certaines villes vraiment adjacentes à Toulouse vont se retrouver avec un pourcentage de densification augmenté.

Monsieur Romuald FAVREAU répond que c'est exactement ça. Si le cas de Mondonville, c'est de réduire la voiture et que cela va bien à tout le monde, le cas d'autres villes qui sont à proximité des infrastructures, on parle de métros et autres, elles, vont avoir la contrepartie avec plus d'habitants à accueillir pour que la moyenne se réalise. Le chiffre n'est pas encore connu.

La prochaine étape va être de travailler, une fois que le PADD sera validé, sur les travaux sur le PLUi-H, commune par commune. Pour Mondonville, le nouveau chiffre de l'effort de guerre réalisé pour accueillir les habitants sera connu. Il était de 45 logements par an, jusque-là. Il sera clairement à la baisse. Et les zones de Mondonville à densifier ou non sont déjà à l'étude. Là non plus, il n'y aura pas de surprise. Il n'y aura toujours pas d'immeuble aux « Cussecs ».

Il n'y a plus d'autres commentaires ou questions. Madame la Maire procède au vote en demandant qui s'abstient et qui est contre.

Où l'exposé de Monsieur FAVREAU la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, autrement dit PADD.

Approuvé à l'unanimité

URBANISME : AVIS RELATIF AU PROJET DE 1ÈRE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Délibération n° 09-01-2023

Madame la Maire indique que la neuvième décision concerne l'avis relatif au projet de première modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole. Elle laisse à nouveau la parole à Monsieur FAVREAU.

Monsieur Romuald FAVREAU explique que c'était la première modification simplifiée du PLU, qui a d'ailleurs été vu cet après-midi même en commission, pour être représentante en délibération métropolitaine au mois de février. Il ne sait plus s'il y a une belle image pour ce sujet, mais cette modification simplifiée concerne le petit bout de terrain qui va servir à la construction d'une maison de la santé. Il cherche l'annexe en question.

Monsieur Romuald FAVREAU poursuit en disant que pour ceux qui n'ont pas encore entendu parler du projet, il concerne ce petit bout de terrain qui fait à peu près 1 200 m² situé derrière la zone commerciale et qui est aujourd'hui un espace vert, une butte de terre et un chemin qui emmène sur la zone du moulin. C'est donc sur cet emplacement qu'une maison de santé est projetée d'être construite. Il fallait absolument changer la destination de ce terrain qui était considéré comme un espace paysager, en tout cas un espace vert, non constructible, qu'il a fallu transformer en constructible. Avec le rebond sur le sujet précédent, il a également été obligatoire de prouver que quelque chose qui était paysager ne sera pas trop artificialisé et il a, par ailleurs, fallu prévoir de recréer l'équivalent en espaces verts. Sur cette parcelle, il y aura un bâtiment qui va faire 370 m² de surface plancher. Quelques places de parkings qui seront quand même en Evergreen qui est une espèce de caillebotis avec du gazon que l'on retrouve sur certains parkings. L'artificialisation est donc au maximum limitée. Cette modification simplifiée doit être votée au niveau communal et elle le sera aussi au niveau métropolitain, en février.

Monsieur Romuald FAVREAU s'enquiert d'éventuelles autres remarques ou questions.

Monsieur Hubert CORBEL dit se pose la question de l'accès à ce terrain. Parce qu'aujourd'hui, la route qui est derrière le bâtiment commercial est à sens unique et le sens unique se fait par l'accès derrière le supermarché. Il avait compris que le supermarché avait des envies d'extension. Si à un moment donné, l'accès n'est plus possible derrière le supermarché, comment l'accès sur ce terrain est-il prévu ? Y aura-t-il un accès à double voie derrière, ou un accès par le lotissement derrière ?

Monsieur Romuald FAVREAU explique qu'il y a évidemment un plan B. Cette maison de la santé n'est pas faite pour durer 2 ou 3 ans. Elle est faite pour rester plus longtemps. Donc aujourd'hui, CARREFOUR a donné son accord pour que la circulation puisse se faire par derrière, en sens unique. Au-delà de ça (il demande à Marie de pointer le chemin situé en bas à gauche de la parcelle, vers la gauche), cette route-là est aussi en sens unique, mais c'est une voirie assez large, qui peut être transformée en double sens, intégrant aussi des mobilités, pistes cyclables et un trottoir piéton. Donc ça reste tout à fait possible. Ça a été prévu, budgété et c'est prêt à sortir en cas de problème sur la zone arrière.

Monsieur Hubert CORBEL pense que l'accès par la zone arrière du supermarché est relativement dangereux. Ne serait-il pas ambitieux de lancer dès maintenant l'aménagement de la route qui est à sens unique, ce qui éviterait d'avoir à passer derrière le supermarché, même par le parking ? Il considère que c'est quand même dangereux, car pas mal de gens circulent sur le parking et le fait d'aller dans cette zone en passant par le supermarché n'est pas très convaincant.

Monsieur Romuald FAVREAU explique que cette petite bande de terrain n'est pas communale, mais privée et détenue par plusieurs propriétaires. Des rétrocessions à 1 € sont possibles, mais c'est surtout que l'aménagement en double sens de ce petit barreau coûte la modique somme de 300 000 €. C'est donc un sujet pour plus tard et il restera la question de « Qui finance ? » Aujourd'hui, il n'y a pas la réponse.

Madame la Maire demande s'il y a d'autres questions. Faute d'en avoir, elle procède au vote en demandant qui s'abstient et qui est contre.

Où l'exposé de Monsieur FAVREAU et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve l'avis relatif au projet de première modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole.

Approuvé à l'unanimité

INTERCOMMUNALITÉ : ATTRIBUTION DE COMPENSATION SUITE À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Délibération n° 10-01-2023

Madame la Maire indique que la dixième décision concerne l'attribution de compensation suite à la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges, la CLETC.

Elle va à nouveau laisser la parole à Monsieur FAVREAU qui va changer de casquette, ce n'est plus l'urbanisme, mais ce sont les finances.

Monsieur Romuald FAVREAU explique que ce n'est pas une opération financièrement majeure, mais cela permet de parler un peu de la CLETC, cette Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges. Il y a Toulouse et ses services. Il y a la métropole et ses services et toutes les communes appartenant à la métropole. Et certains services sont régis, parfois par Toulouse au service de la métropole, parfois par les services de la métropole. Il y a aussi des mécanismes qui existent entre la métropole et les communes, que l'on appelle les attributions de compensation, les fameuses AC. Il existe aussi, pour la métropole, différents systèmes de taxes pour pouvoir financer certaines opérations. Dans cette délibération, il est question de GEMAPI. GEMAPI, qui est un service métropolitain, qui va d'ailleurs entretenir le GAGEA. La GEMAPI était financée jusque-là par la métropole, par des remontées financières des communes. C'est ce qui a changé, notamment, dans les différentes taxes foncières dernièrement.

Il y a une taxe spéciale GEMAPI qui remonte directement pour financer GEMAPI. Et donc cette délibération-là, c'est une délibération de modification de l'attribution de

compensation. Il a le tableau sous les yeux et les élus le trouveront dans les pièces jointes. Il y a donc 5 565 € de plus, chaque année, que la métropole va verser à Mondonville chaque année, puisque GEMAPI a une autre source de financement. Ce n'est pas majeur, ça ne bouleverse pas les finances de la commune, mais c'est toujours bon à prendre.

Où l'exposé de Monsieur FAVREAU, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve l'attribution de compensation suite à la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges, la CLETC.

Approuvé à l'unanimité

Madame la Maire indique la totalité des délibérations a été traitée et que maintenant vont être abordées les questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire indique la totalité des délibérations a été traitée et que maintenant vont être abordées les questions diverses.

Elle laisse la parole à Madame DULAC, pour qu'elle puisse présenter les nouveaux outils de communication qui ont été mis en place dernièrement.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC salue l'assemblée. Elle va présenter les supports numériques mis en place sur la commune depuis la fin de l'année 2022. Il y a d'abord le site internet qui a été mis en place en octobre/novembre. Sur ce site, il y a des éléments intéressants à identifier. À savoir, en haut à droite, il y a un petit onglet dénommé « Vous êtes » et à partir de celui-ci, il est possible de décider du profil d'utilisateur et cela permet de personnaliser le site. Et donc, c'est plus facile si jamais c'est une personne qui arrive, ou une famille... etc. Donc ça, c'est un premier outil. Elle parlera du deuxième outil, le Chatbot un peu plus tard. Elle invite les élus à aller regarder ce site internet qui apporte toutes les informations de la commune, tant de la mairie que du CCAS. Il y a les actualités. C'est vraiment la mémoire de notre commune et elle invite vraiment les personnes à utiliser ce site le plus fréquemment possible.

Un second outil a également été mis en place, très demandé par les Mondonvillois. Il s'agit d'une application « Mondonville et moi ». C'est une application qui est téléchargeable gratuitement, quel que soit le store. Donc pour un iPhone ou un Android, il est possible d'aller rechercher de façon très aisée cette application. Un travail a été fait sur ces deux outils.

Il y a un groupe d'élus, mais elle voudrait aussi « tirer son chapeau » au responsable de la communication de la Ville, qui a beaucoup œuvré pour ces deux dispositifs. Sur cette application, il est possible d'avoir, puisque tout le monde pratiquement a un téléphone à portée de main, toutes les informations concernant Mondonville, avec les actualités

qui remontent. Il y a également la possibilité d'activer les notifications. C'est vraiment très intéressant, parce qu'un pop-up et la dernière actualité apparaissent. Il y a également des formulaires qui permettent d'entrer en contact, pour l'instant, avec la mairie et prochainement pour le CCAS et ensuite, différents modules, tels que présentés sur la capture d'écran, qui permettent de repérer très facilement les différents services de la commune. Là se trouve le Chatbot et tout à l'heure, un Chatbot a également été vu sur le site de la mairie. Bien entendu, il s'agit du même outil. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un robot conversationnel. C'est-à-dire qu'il est possible de poser une question, quel que soit l'utilisateur et, surtout, ce qui est intéressant, quelle que soit l'heure, parce qu'évidemment les agents municipaux et du CCAS ont des horaires fixes et l'intérêt, c'est de pouvoir poser des questions le soir, le week-end et là, grâce à ce Chatbot, il est possible d'obtenir des réponses aux questions. Certaines peuvent être très simples, d'autres plus pointues. Il ne faut pas hésiter à utiliser cet outil. Elle rappelle que l'intérêt d'un Chatbot, c'est qu'il est autoapprenant. Donc, une question est posée. Peut-être qu'il n'aura pas la réponse de suite, mais il y a des algorithmes et il y a surtout Marion OSPITAL, la responsable de la communication qui assure le back-office et qui recherche les réponses aux questions. Elle revient vers les personnes concernées de la Ville, s'il y a un besoin. Vraiment c'est un outil très dynamique. Et plus ça va aller, plus il sera utilisé et plus il y aura de réponses pertinentes. Pour l'instant, c'est un vrai succès pour les réponses. Il est vrai que pour le moment il n'est pas posé de questions très compliquées, mais il peut y avoir des questions sur l'état civil, par exemple comment faire pour faire un renouvellement de passeport, quels sont les horaires de la mairie, les horaires du CCAS, les horaires de la médiathèque. Bref ! C'est vraiment le quotidien des Mondonvillois. Et il a semblé que c'était un outil vraiment indispensable pour faire le lien avec la commune et les Mondonvillois. Ceci termine la présentation du site et du Chatbot.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC s'enquiert d'éventuelles autres remarques ou questions.

Monsieur Hubert CORBEL dit qu'il l'utilise souvent maintenant. Et pas plus tard que cet après-midi, il cherchait les horaires de la médiathèque. Donc le Chatbot les lui a donnés. Mais ce qu'il trouve regrettable, c'est qu'ils ne soient pas dedans. Il ne les a pas trouvés dans une des rubriques de la médiathèque.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC indique qu'ils y figurent dans « Annuaire », si elle ne se trompe pas, il y a les horaires également. Il faudrait juste qu'elle le retrouve, mais on peut obtenir cette information très aisément. En tous les cas, si on met un peu de temps à trouver, c'est que ce n'est pas assez visible. Donc il sera remédié à ce point.

Monsieur Hubert CORBEL dit que cela peut-être dans « les numéros utiles ».

Madame le Maire dit que ce qui peut être intéressant, justement, quand cela n'est pas intuitif, c'est de le faire remonter...

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC approuve.

Madame la Maire poursuit en disant... afin qu'il puisse être changé. Parce que ça paraît évident pour ceux qui l'ont créé et ce sont les utilisateurs qui diront l'endroit le plus approprié.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC dit que c'est très important que ça soit tout à fait dynamique et qu'il y ait des interactions pour que tous ces outils soient améliorés.

Madame la Maire demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas.

Elle passe au deuxième sujet qu'elle souhaitait évoquer, c'est le « Plan sobriété ». Dans le journal municipal, il a été abordé. C'est un sujet d'actualité et il est indispensable que tout le monde fasse preuve de sobriété en ce moment. Les élus de Mondonville sont partis sur 4 grands axes qui sont :

- Le suivi des consommations des bâtiments. Pour cela, une estimation globale des consommations d'énergie va être établie, pour cibler les priorités des bâtiments. Voir les bâtiments qui sont plus à surveiller que d'autres, les anciens bâtiments, etc.
- Le deuxième axe, c'est réduire la consommation énergétique des bâtiments. Pour ça, tous les agents de la collectivité sont mobilisés et les usagers des bâtiments sont mobilisés pour travailler sur ce plan de sobriété.
- Un autre point, c'est réguler les températures des bâtiments en fonction des usages et de l'occupation, en suivant les consignes du code de l'énergie. Pour les bâtiments publics occupés, c'est 19° ; dans les crèches, 20° à 21° dans les pièces de vie et 19° dans les dortoirs ; dans les équipements sportifs 17°. Et puis c'est en fonction de l'inoccupation du bâtiment : 16° pour une occupation de 01 à 2 jours et 8° pour une non-occupation supérieure.

Il est mis également en œuvre des travaux d'entretien de ces bâtiments, avec une programmation de relamping, c'est-à-dire le changement des lampes pour des LED. Cela va être fait progressivement sur Caroline Aigle, Jules Vernes, la crèche et d'autres petites salles.

Il y a plein de dispositifs qui sont mis en place.

- L'axe 3, c'est la réduction de la consommation liée à l'éclairage public. Lors du Conseil Municipal du 17 octobre, il a été voté l'extinction de l'éclairage entre 23h30 et 6h. Donc, il y a déjà 2 phases qui ont été réalisées. Et la troisième va être faite courant du premier trimestre. Il faut savoir que beaucoup de villes ont fait la même démarche que Mondonville et les services sont victimes de leur succès et sont en rupture d'horloges.

Il est également procédé au changement progressif de toutes les lampes boules sur la commune. Il y en a très peu et normalement, le programme devrait être terminé en 2023.

Et enfin, tous les gestes favorables à l'économie d'énergie sont adoptés, en limitant par exemple les fuites d'air, etc.

Si la situation venait à s'aggraver, il est prévu de se référer à l'application « Ecowatt » qui est à la disposition de chacun et téléchargeable. Cette application signale les risques de délestages. Les derniers indicateurs semblent dire qu'ils seront peut-être évités cet hiver. Mais il est prévu, au cas où des signaux seraient à l'orange, d'avoir des mesures un peu plus drastiques ; par exemple en supprimant l'accès aux salles pour les associations. Ce n'est pas supprimer l'accès, mais baisser le chauffage de telle façon que... Mais ce sera la dernière situation pour éviter le délestage.

Madame la Maire s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions sur le sujet.

Monsieur Hubert CORBEL demande si l'action relative à l'éclairage public et à l'extinction pendant la nuit qui a été mise en place s'appliquera toute l'année ou uniquement pendant la période d'hiver.

Madame la Maire répond que cela a été voté pour une expérimentation. Donc il a été prévu de faire un premier bilan en juin pour voir le ressenti des usagers et également la réduction de consommation des factures. Et ensuite, un bilan sera fait un an après. En fonction, il sera redécidé en Conseil Municipal, si la mesure est prolongée ou non.

Madame Nadine HURY dit que pour le ressenti, un questionnaire a déjà été établi et transmis.

Madame la Maire approuve en disant que c'est un sondage transmis aux gens, en leur demandant leur sentiment par rapport à l'éclairage.

Madame Nadine HURY demande, pour ce qui concerne les équipements sportifs, comment cette mesure va s'appliquer concrètement, parce qu'il y a des chauffages dans chaque pièce.

Madame la Maire explique que le chauffage est réglé à 17° dans les pièces où le sport est pratiqué et dans les pièces comme la musique ou le théâtre, c'est à 19° comme dans tous les bâtiments publics.

Madame Nadine HURY répond affirmativement et ajoute qu'il y a aussi des sports où on ne bouge pas beaucoup.

Madame la Maire explique que pour l'instant, il n'y a pas de remontées de ces associations. Donc, la situation est en observation pour voir si éventuellement il faut demander aux gens de se couvrir davantage. Elle ajoute que c'est compliqué, par

exemple, lorsqu'il est évoqué les activités où l'on ne bouge pas trop, tel que le yoga et si à côté après, il y a de la Zumba dans la même salle, de mettre 19° à un moment et 17° à l'autre. Donc ce sera 17° et il sera après observé ce qu'il se passe et il sera demandé également aux gens de s'équiper en fonction de la température.

Elle s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions.

Elle demande ensuite à Madame Béatrice ESCLARMONDE si elle veut bien reformuler sa question et ce sera Carole qui y répondra.

Madame Béatrice ESCLARMONDE demande à Madame RAKOTOARISOA concernant la délibération du dernier Conseil, au sujet de l'adhésion au groupement de commandes pour les déchets alimentaires dans les cantines.

Madame Carole RAKOTOARISOA dit qu'en fait... Elle demande à Madame Béatrice ESCLARMONDE si elle veut rajouter autre chose.

Madame Béatrice ESCLARMONDE précise qu'ils ont voté pour l'adhésion, certes, mais elle voudrait savoir, concrètement, sur le terrain, comment ça va se manifester, puisque visiblement, le compostage va être abandonné, alors qu'il était effectif auparavant. Il a été choisi d'adhérer à la collecte des déchets avec un groupement collectif de la métropole et elle voudrait savoir comment ça va se passer, étant donné que ces déchets alimentaires sont quotidiens, putrescibles et est-ce qu'ils ne vont pas stagner quelque part. Comment cela va se passer concrètement ?

Madame Carole RAKOTOARISOA fait une première remarque en disant que le compostage n'est pas abandonné. L'idée, c'est de passer à du compostage pédagogique. Et du coup, les élèves, eux, pourront apprendre à composter les déchets. Ensuite, pour pouvoir gérer tout ce qui est déchets quotidiens, effectivement, là pour le coup, les déchets sont en trop grand nombre pour qu'on puisse le mettre en place à l'école. Ce qui a été proposé, c'est effectivement de le passer sur un marché métropolitain. Concrètement, elle ne saurait pas dire comment ça se passe, parce que l'idée de ce marché, c'était justement de faire appel à différents prestataires pour connaître les différentes modalités possibles. En tout cas, ce serait de pouvoir collecter, elle suppose, quotidiennement, les déchets et ensuite s'en occuper à l'extérieur.

Madame Béatrice ESCLARMONDE demande où les écoles vont mettre ces déchets s'ils ne sont pas collectés quotidiennement. Pour ce qui la concerne, elle ne sait pas si c'est une solution.

Madame la Maire dit que c'est quelque chose d'obligatoire.

Madame Carole RAKOTOARISOA répond que c'est quelque chose qui devient, dans tous les cas, obligatoire au 1^{er} janvier 2023. Et l'idée aussi de ce marché, c'est d'avoir la solution pour le stockage qui serait du coup, elle le suppose, un moyen qui serait géré aussi par le prestataire qui viendrait collecter ces déchets.

Madame la Maire ajoute qu'il y aura plus d'informations de données dès que le marché sera en cours. Toutes les formalités qui seront mises en place seront annoncées. Elle demande s'il y a d'autres questions.

Madame Nadine HURY poursuit avec les déchets, au sujet des modifications qui ont lieu pour la collecte (les poubelles jaunes), où effectivement, il y a toute une partie des Mondonvillois qui n'ont pas été informés seulement dans le petit journal. Du coup, elle demande s'il y avait des informations supplémentaires sur cette communication, parce qu'il y a quelque chose qui a été mis en place où la collecte ne se fait plus toutes les semaines, mais tous les 15 jours et, en parallèle le volume des déchets qui est mis dans cette poubelle est augmenté. Du coup, forcément, au bout de 15 jours, il n'y a plus de place dans la poubelle et il faut mettre les déchets ailleurs. Donc, comment cela va se passer avec moins de ramassages et plus de déchets ?

Madame la Maire répond qu'il y a une solution simple. Ce sujet a été évoqué tout à l'heure avec Monsieur CORBEL, c'est de demander un bac avec couvercle jaune plus grand. L'intérêt c'est aussi de produire de moins en moins de déchets. Donc de faire attention quand on achète, elle sait que c'est compliqué, parce que ce sont les Industriels qui font les emballages et les suremballages et les suremballages, mais c'est aussi peut-être consommer différemment du vrac, etc. Après, quand il y a des déchets, s'ils sont bien triés, il y en aura beaucoup plus dans la poubelle à couvercle jaune. Elle invite tout le monde, quand, régulièrement le volume de la poubelle jaune est dépassé, à en commander un plus grand. Pour revenir sur le courrier, il n'y avait rien de spécifique de plus que ce qu'il y avait dans le journal. La seule chose c'est que celui-ci devait être distribué début décembre pour préparer et il y a eu un couac dans certains quartiers de Mondonville, visiblement. Il y a des personnes qui l'ont reçu et d'autres non. Donc un courrier devrait être renvoyé. Il y aura le numéro à contacter, etc.

Madame Nadine HURY poursuit en disant que justement elle a essayé de voir pour commander une poubelle plus importante et finalement le lien n'est pas aussi simple que cela.

Madame la Maire ajoute qu'il y a un numéro de téléphone.

Madame Nadine HURY acquiesce.

Madame la Maire dit à Madame HURY qu'elle peut appeler, c'est beaucoup plus simple.

Madame Nadine HURY en disant que pour ceux qui ont déjà une grosse poubelle, si jamais elle est remplie à fond, comment cela se passe-t-il ?

Madame la Maire répond qu'il va falloir consommer différemment.

Madame Nadine HURY ajoute que « ça déborde beaucoup ».

Madame la Maire dit qu'il y a eu aussi, pendant les fêtes, beaucoup d'emballages. Après...

Madame Nadine HURY demande s'il n'y a pas la possibilité de passages supplémentaires, exceptionnels, des choses comme ça.

Madame la Maire répond par la négative. Elle rappelle qu'il ne faut pas oublier aussi c'est que dans ces poubelles jaunes, il ne faut pas y mettre de grands cartons. Elle voit beaucoup de poubelles jaunes avec de grands cartons et de grands emballages et ce n'est pas conforme. Les grands cartons doivent aller à la déchetterie. Dans cette poubelle à couvercle jaune, on y met des petits cartons, tout ce qui est emballages, en fait. Il ne faut pas mettre là-dedans de grands cartons. Mais elle dit à Madame HURY de demander une poubelle plus grande. Et c'est sûr que la poubelle verte devrait diminuer aussi en volume. Mais, dans les collectifs, il est constaté qu'il y a de grosses poubelles qui débordent avec de grands cartons.

Monsieur Laurent MALARD dit qu'à titre d'exemple, il habite une copropriété et il a été demandé au Syndic de commander des poubelles jaunes supplémentaires. Cela a été fait la semaine dernière. Il ne faut pas hésiter à commander.

Madame la Maire dit que c'est vrai qu'il risque d'y avoir une rupture de stock, parce qu'il y a beaucoup de gens qui demandent, mais sinon, ils répondent très rapidement, par exemple pour une cuve ou une poubelle cassée, il ne faut pas hésiter, elles sont remplacées très rapidement, dans la semaine. Elle croit savoir que le site internet, ce n'est pas le top. Il vaut mieux téléphoner.

Monsieur Hubert CORBEL donne une information en termes de déchets, Madame la Maire est au courant. Il y a des dysfonctionnements récurrents au niveau du Mandillet sur la collecte des déchets. Et quand il dit « récurrents », les poubelles vertes, par exemple, n'ont pas été ramassées depuis 15 jours. Il précise qu'ils sont passés encore ce matin, ce n'était pas prévu, c'était lundi, pour ramasser les poubelles vertes et ils ont ramassé les poubelles vertes et les poubelles jaunes, puisqu'il y avait les poubelles jaunes. Ils sont repassés avec un camion le soir même pour les poubelles jaunes qui étaient vertes. Il y

a donc un certain nombre de dysfonctionnements depuis un an et le numéro qui est précisé sur le calendrier a été appelé. Les personnes qui répondaient étaient excédées. Il leur a été demandé ce qu'il fallait faire et, clairement, il a été répondu qu'il fallait écrire au plus haut niveau de la direction. Un courrier a été adressé au Vice-Président de la Métropole et Madame ONNO a été mise en copie. Une réponse est attendue, car le courrier a été assez factuel sur ce qu'il s'est passé. Et il est espéré qu'une issue favorable soit donnée et que cette situation où les poubelles sont ramassées une fois sur quatre ne se reproduira pas.

Madame la Maire explique que c'est vrai qu'il peut y avoir un dysfonctionnement, un camion qui tombe en panne, par exemple et le ramassage ne peut pas se faire dans la journée. Généralement, c'est rattrapé le lendemain. Par contre, quand il y a des dysfonctionnements répétés, c'est vrai qu'il ne faut pas hésiter à faire des courriers. Mais, en règle générale, c'est souvent que si notre poubelle n'est pas ramassée, c'est qu'il y a une raison, c'est qu'un camion est tombé en panne et ils n'ont pas eu la possibilité, temporellement, de faire toute la tournée. Ou malheureusement, il arrive aussi qu'avec le COVID, des équipes, parfois, soient en sous-effectif. Généralement, c'est ramassé la journée d'après ou l'après-midi.

Madame la Maire s'enquiert d'éventuelles autres remarques ou questions.

Elle clôt le Conseil, remercie les élus pour leur attention et leur souhaite à tous une belle soirée, en leur disant à bientôt.

FIN DE SÉANCE À 19 HEURES 19

Président de séance
Véronique BARRAQUÉ ONNO



Secrétaire de séance
Yacine AINAOUI

